

## Les Cahiers de droit



Benjamin MULAMBA MBUYI, *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public*, Québec, PUL, 1999, 188 p., ISBN 2-7637-7632-9.

Cinthia Martel

Volume 41, numéro 2, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043610ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043610ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Martel, C. (2000). Compte rendu de [Benjamin MULAMBA MBUYI, *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public*, Québec, PUL, 1999, 188 p., ISBN 2-7637-7632-9.] *Les Cahiers de droit*, 41(2), 425–427.  
<https://doi.org/10.7202/043610ar>

nements au sein de la société actuelle. Selon l'auteur, « il existe en effet des interactions de plus en plus nombreuses entre libéralisation du commerce et nouveaux sujets de l'économie internationale<sup>4</sup> ». Ces nouveaux sujets sont l'environnement, les normes du travail, les investissements, les questions monétaires et la concurrence. Notons que des questions peuvent surgir quant aux différentes approches adoptées par l'OMC à leur égard, puisque celles-ci restent très limitées et lacunaires. Un des défis à relever en cette aube du millénaire sera sans doute celui de résoudre les problèmes issus de ces interactions.

La rigueur scientifique et la maîtrise étonnante avec laquelle l'auteur traite de son sujet ainsi que la clarté de son propos facilitent grandement la compréhension du contenu de son ouvrage. Les principes énoncés sont soigneusement définis et contextualisés. Les nombreuses décisions de l'OMC, dont quelques-unes engageant le Canada, sélectionnées par l'auteur, illustrent bien les difficultés et les enjeux actuels auxquels font face les membres de l'OMC.

Étant donné l'ampleur du champ d'étude, l'ouvrage ne pouvait être exhaustif, mais il offre tout de même une excellente synthèse du système actuel du GATT-OMC. Il est toutefois regrettable que la section concernant le droit institutionnel, portant notamment sur le système de règlement des litiges, ait été traitée si brièvement.

Le lecteur qui s'intéresse particulièrement à la communauté européenne appréciera tout spécialement l'ouvrage de Thiébaud Flory qui met l'accent sur le rôle de la communauté européenne dans le système commercial mondial ainsi que sur les rapports entre le droit du GATT et le droit communautaire. Mentionnons que le lecteur canadien pourra également y voir un excellent ouvrage de référence et d'introduction au système complexe de l'OMC.

Maude BOUCHARD  
Université Laval

Benjamin MULAMBA MBUYI, *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public*, Québec, PUL, 1999, 188 p., ISBN 2-7637-7632-9.

Six ans après avoir publié *Les réfugiés et le droit international*<sup>1</sup>, Benjamin Mulamba Mbuyi présente son tout nouvel ouvrage intitulé *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public* dans lequel il propose de considérer, à la lumière des données récentes, la nature du droit international public ainsi que son mode de formation.

Professeur à l'Université Nationale du Rwanda, l'auteur est aussi professeur invité à l'Université Catholique de Bukavu et à l'Université Libre des Pays des Grands Lacs au Congo où il enseigne le droit des organisations internationales, le droit international public, le droit humanitaire et la théorie des relations internationales.

Son ouvrage, comme son titre l'indique d'ailleurs clairement, porte sur les sources du droit international public, un thème maintes fois abordé dans la littérature concernant le domaine. Il ne comble pas en effet, un vide juridique puisqu'il existe de nombreux écrits sur le même sujet<sup>2</sup>. D'ailleurs, telle n'est pas la prétention de l'auteur. Son but est plutôt de mettre sur papier le contenu de son enseignement, et ce, afin que son ouvrage devienne un outil pour les universitaires et le public en général.

Le point de départ de son analyse est l'article 38 (1) du *Statut de la Cour internationale de justice*, dont le contenu est le suivant :

1. B. MULAMBA MBUYI, *Les réfugiés et le droit international*, Scarborough, Carswell, 1993, 677 p.
2. Voir par exemple : J.-M. ARBOUR, *Droit international public*, 3e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997, pp. 49-178 ; D. RUZIE, *Droit international public*, coll. « Mémentos », Paris, Dalloz, 1998, pp. 12-64 ; C. EMANUELLI, *Droit international public*, coll. « Bleue », t. 1, Montréal, Wilson & Lafleur, 1990, pp. 33-112.

4. *Id.*, p. 199.

1. La Cour, dont la mission est de régler conformément au droit international les différends qui lui sont soumis, applique :

- a) les conventions internationales, soit générales, soit spéciales, établissant des règles expressément reconnues par les États en litige ;
- b) la coutume internationale comme preuve d'une pratique générale, acceptée comme étant le droit ;
- c) les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées ;
- d) sous réserve de la disposition de l'article 59, les décisions judiciaires et la doctrine des publicistes les plus qualifiés des différentes nations, comme moyen auxiliaire de détermination des règles du droit.

L'ouvrage est divisé en cinq titres, chacun d'eux étant consacré à l'une des sources énumérées dans l'article 38 (1) auxquelles l'auteur ajoute les actes unilatéraux des organisations internationales et des États.

Dans le titre premier, Benjamin Mulamba Mbuyi expose les éléments constitutifs de la coutume internationale. Ainsi, il explique que traditionnellement il est possible d'en dégager la coexistence de deux éléments<sup>3</sup> : d'une part, un élément matériel (*consuetudo*), qui comporte la nécessité de l'existence d'un usage répété et généralisé d'une pratique uniforme ; et, d'autre part, un élément psychologique (*opinio juris sive necessitatis*), qui consiste en la reconnaissance du caractère obligatoire d'une pratique, dictée par le sentiment d'une obligation juridique<sup>4</sup>.

Le titre II de l'ouvrage porte sur les traités auxquels l'auteur consacre 78 des 188 pages du volume. Il s'en explique en faisant valoir que les traités sont une source par excellence du droit international général et qu'ils constituent le moyen le plus certain, sinon le seul, par lequel les sujets du droit international établissent des relations stables et sûres<sup>5</sup>. La conclusion d'un traité est présentée dans le chapitre II comme le triomphe

du volontarisme. L'auteur aborde les relations existantes entre le droit international et le droit interne, ainsi que la distinction faite entre la thèse des internationalistes et celles des constitutionnalistes au sujet de la détermination de la volonté réelle et de la volonté déclarée dans la conclusion des traités (chapitre III).

Dans le troisième titre, l'auteur s'arrête brièvement aux principes généraux du droit reconnus par les nations, qui sont en fait des principes de droit positif pouvant provenir aussi bien du droit interne que du droit international.

Le quatrième titre, quant à lui, porte sur les sources subsidiaires du droit international public, à savoir les décisions judiciaires, la doctrine, le principe de l'équité et les actes juridiques unilatéraux.

Enfin, le cinquième et dernier titre de l'étude est consacré au problème de la hiérarchie des sources et à celui de leur influence réciproque.

La compréhension et l'assimilation de la matière présentée par Mulamba Mbuyi sont facilitées par sa façon de rapporter succinctement l'essentiel des définitions conceptuelles. En outre, l'originalité et la valeur de son étude tiennent à ce qu'elle constitue, en quelque sorte, un guide abrégé des sources du droit international public. Les nombreux exemples jurisprudentiels<sup>6</sup> donnés par l'auteur au soutien de ses propos lui permettent en effet d'illustrer concrètement les principes étudiés.

L'auteur possède incontestablement une solide culture dans le domaine du droit international public et il expose clairement les données de son étude, avec un souci d'objectivité manifeste lorsqu'il traite, sans prendre parti dans le débat constitutionnel, de la compétence qu'ont le Canada et le Québec de

3. Voir : B. MULAMBA MBUYI, *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public*, Québec, PUL, titre I, chap. 1, p. 27.

4. *Id.*, pp. 27-40.

5. *Id.*, p. 51.

6. L'auteur cite par exemple : l'*Affaire du Lotus* (p. 36) ; l'*Affaire du Plateau continental de la mer du Nord* (p. 36) ; certains emprunts norvégiens (*France c. Norvège*) (p. 136) ; le détroit de Corfou (*Royaume-Uni c. Albanie*) (p. 138).

conclure des traités<sup>7</sup>. Son étude est par ailleurs très bien documentée et les 326 notes en bas de page qu'elle comporte confirme le souci d'une recherche fort sérieuse.

Comme l'indique le titre de l'étude de Benjamin Mulamba Mbuyi, il s'agit d'une in-

troduction aux sources du droit international public. Travaillant nécessairement dans un esprit de synthèse, l'auteur a écarté de manière délibérée le développement approfondi de certains aspects. De cette façon, l'ouvrage est tout indiqué pour le profane qui a le goût d'acquérir des notions sur le sujet et souhaite obtenir une excellente vue d'ensemble de la question.

---

7. B. MULAMBA MBUYI, *op. cit.*, note 3, titre II, chap. IV, pp. 95-105.

Cinthia MARTEL  
*Université Laval*